



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1981-1982

18 MAI 1982

PROJET DE DECRET

CONTENANT LA DOTATION AU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR
L'ANNEE BUDGETAIRE 1982

PROJET DE DECRET

PROGRAMME JUSTIFICATIF

Nous Exécutif de la Communauté française,

Sur la proposition de Notre Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française et de Nos Ministres-Membres,

ARRETONS :

Notre Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française est chargé de présenter en Notre nom au Conseil de la Communauté le projet de décret dont la teneur suit :

ARTICLE 1^{er}

Il est ouvert pour les dépenses du Conseil de la Communauté française afférentes à l'année budgétaire 1982, des crédits s'élevant au montant ci-après (en millions de francs) :

TITRE I

Dépenses courantes

SECTION 31

ART. 01.31. — *Dotation du Conseil de la Communauté française* : 84,7.

ART. 2

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Donné à Bruxelles, le 18 mai 1982.

*Le Ministre-Président de l'Exécutif
de la Communauté française,*

PH. MOUREAUX.

*Le Ministre-Membre de l'Exécutif
de la Communauté française,*

PH. MONFILS.

*Le Ministre-Membre de l'Exécutif
de la Communauté française,*

R. URBAIN.

SECTION 31

ART. 01.31. — *Dotation du Conseil de la Communauté française* : 84,7.

Crédits sollicités pour l'année 1982 : 84,7.

(En millions de francs)